

COMPTE RENDU SOMMAIRE

de la séance du Conseil Communautaire

du 29 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022

Présidence : Frédéric DELANNOY

Secrétaire de séance : Séverine Lubrez

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 59 titulaires – 8 suppléants

Membres présents en qualité de conseillers communautaires :

Xavier Bartoszek - Jessica Tanca - Noël Poignard - Mirtille Stiévenard - Yves Condevaux - Marie-Hélène Leroy - Olivier Baelus - Georges Dévenot - Murielle Caron - Sophie Wieczorek - Georges Cino - Catherine Grodziski - Régis Roussel - Alain Pakosz - Arlette Dupilet - Daniel Gambiez - Nadine Delbouille - Michel Demory - Frédéric Delannoy - Séverine Lubrez - Daniel Hocq - Denis Michalak - Delphine Zagacki - Sylvie Larivière - Claude Merly - Séverine Frackowiak - Laurent Martinez - Valérie Goupy - Lionel Fontaine - Joëlle Fava - Jean Savary - Jeanne Roman - Rita Kfoury - Christian Bulinski - Elio Marchese - Joël Pierrache - Rémy Vanandrewelt - Michelle Blanquet - Yazid Lehingue - Lydie Matuszak - Christian Tosolini - Jérôme Matuszewski - Isabelle Werquin - Marie-Françoise Falempe - Jean-Michel Sieczkarek - Patrice Bricout.

Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire :

Marie-Lise Bourghelle.

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire :

Marie-Thérèse Valin à Xavier Bartoszek - Christelle Rutkowski à Alain Pakosz - Daniel Brassart à Lionel Fontaine - Salvatore De Cesare à Jean Savary - Marie-Joëlle Alfano à Joël Pierrache - Julien Quennesson à Frédéric Delannoy - Marc Durant à Christian Tosolini - Marlène Mortuaire à Lydie Matuszak.

Conseillers titulaires excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Michel Meurdesoif - Rosana Mazagran - Omar Ouazzi - Marie Cau.

DELIBERATIONS ADOPTEES

Le compte-rendu des décisions du Président et des délibérations du Bureau Communautaire est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 07 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

01. Rapport de présentation du CRAC ENEDIS 2021

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication qui lui est faite de ce rapport.

02. Communication du rapport d'activité du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) au titre de l'année 2021

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication qui lui est faite de ce rapport.

03. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comités Syndicaux des 12 novembre 2020, 22 novembre 2021, 16 décembre 2021, 22 février 2022, 28 avril 2022 et 21 juin 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

* de la commune de **Vendeuil** (Aisne) avec transfert de la compétence **Eau Potable** (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

* de la commune de **Hermies** (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences **Eau Potable**, **Assainissement Collectif** et **Défense Extérieure Contre l'Incendie**,

* des communes d'**Eterpigny** (Pas-de-Calais), **Oppy** (Pas-de-Calais), **Gondécourt** (Nord), **Neuville-Sur-Escout** (Nord), **Moeuvres** (Nord), avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

04. Constitution d'une provision pour créances douteuses sur le budget principal et le budget annexe des zones d'activités de l'exercice 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter pour le calcul des dotations aux provisions pour créances douteuses, à compter de l'exercice 2022 et pour le budget principal et le budget annexe des zones d'activités, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec un taux forfaitaire de dépréciation applicable de la manière suivante :
 - Exercices de prise en charge de la créance : N-2 et antérieur
 - Taux de dépréciation : 15 %.
- De constituer au budget principal de l'exercice 2022 une provision pour créances douteuses d'un montant de 3 036,05 €
- De constituer au budget annexe des zones d'activités de l'exercice 2022 une provision pour créances douteuses d'un montant de 458,72 €
- D'inscrire les crédits correspondants à chacun de ces deux budgets à l'article 6817 – dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

05. Régularisation comptable du remboursement par le SIDEN-SIAN de la quote-part de dette afférente à la commune de Montigny-en-Ostrevent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'amortir en une seule fois le remboursement de la dette obtenu de la part du SIDEN-SIAN pour un montant de 1 278 701,48 € ;
- D'autoriser à cet effet la passation des écritures suivantes sur le budget principal 2022 :
 - Titre de recettes au compte 777 pour un montant de 1 278 701,48 € ;
 - Mandat au compte 13938 pour le même montant.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la passation de ces écritures dans la décision modificative n°2 du budget principal 2022.

06. Correction d'erreurs sur exercices antérieurs concernant l'amortissement de divers biens

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De régulariser les anomalies relevées au niveau de l'amortissement de divers biens sur l'exercice 2022 via la procédure de corrections d'erreurs sur exercices antérieurs,
- D'autoriser à cet effet, la passation des écritures suivantes sur l'exercice 2022 :
 - Pour la régularisation du sous-amortissements des biens n°2020.21538.002 à n°2020.21538.012 : débit du compte 1068 pour 1 815,43 € et crédit du compte 21538 pour 1 815,43 €.
 - Pour la régularisation du défaut d'amortissement du bien n°2020.2188.016 : débit du compte 1068 pour 62,38 € et crédit du compte 28188 pour 62,38 €.
 - Pour la régularisation du sur-amortissement du bien n°2019.2188.09 : crédit du compte 1068 pour 270,19 € et débit du compte 28188 pour 270,19 €.

07. Budget annexe des zones d'activités 2022 – Décision modificative n°1

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe des zones d'activités 2022 telle que représentée.

08. Budget principal 2022 – Décision modificative n°2

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal 2022 telle que présentée.

09. Protocole d'accord collectif relatif aux besoins en logements dans l'arrondissement de Douai dans le cadre de l'implantation de projets industriels structurants sur la période 2025-2030 - Signature

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président, ou le Vice-Président ayant reçu délégation, à signer le protocole d'accord collectif relatif aux besoins en logements dans l'arrondissement de

Douai dans le cadre de l'implantation de projets industriels structurants sur la période 2025-2030, tel que joint en annexe, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. « Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier » (ERBM) - Accélération des réhabilitations de logements miniers énergivores - Programme priorisé d'intervention et modalités financières d'intervention

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider, dans le cadre de l'« Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier », au titre de l'accélération des réhabilitations de logements miniers énergivores, le programme priorisé d'intervention suivant :

Priorité	Commune	Cité minière	Bailleur	Total général
N° 1	Aniche	Cité Archevêque	Maisons & Cités	169 logements
N° 2	Montigny-en-Ostrevent	Cité des Agneaux	Maisons & Cités	102 logements
N° 3	Ecaillon	Cité des Arbrisseaux	Maisons & Cités	81 logements
N° 4	Monchecourt	Cité Saint-Robert	Maisons & Cités	48 logements
N° 5	Auberchicourt	Cité Sainte-Marie	Maisons & Cités	73 logements

- De valider, dans le cadre de l'« Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier », au titre de l'accélération des réhabilitations de logements miniers énergivores, les modalités financières d'intervention présentées,
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Douaisis Initiative - Avenant n°1 à la convention de fonctionnement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 de la convention de fonctionnement conclue avec l'association Douaisis Initiative.

12. Demande de renouvellement de l'action « Cité d'Emploi » et de son financement auprès de l'Etat pour l'exercice 2023

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider la demande de renouvellement de l'action et du financement « Cité de l'Emploi » auprès de l'Etat afin de bénéficier d'un nouveau soutien financier de 100 000 € pour l'exercice 2023,
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment la convention « Cité de l'Emploi » avec l'Etat,

- D'autoriser le Président, ou le Vice-Président ayant reçu délégation, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13. Demande de financement Etat dans le cadre de l'Appel à Projets « Augmentation du nombre de facilitateurs clause d'insertion sur le territoire national »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le positionnement de la collectivité sur l'appel à projet de l'Etat et de solliciter dans ce cadre un financement à hauteur de 35 600 € pour l'exercice 2023,
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment la convention avec l'Etat,
- D'autoriser le Président, ou le Vice-Président ayant reçu délégation, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Programmation au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les deux actions suivantes inscrites dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance :

Porteur	Action	Coût total	Part CCCO	Autre partenaires
SCJE	Intervention sociale en commissariat	42 883 €	2 859 €	40 024 €
L'Etabli	Le malaise identitaire à l'épreuve de la mobilité	18 451 €	3 620 €	14 831 €

- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions relatives à la mise en œuvre du suivi administratif et financier des projets financés,
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et de tout organisme paritaire dans le cadre de cette programmation communautaire,
- D'autoriser le Président, ou le Vice-Président ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le 06.10.22

Lewarde, le

07.10.22

Le Président



Frédéric DELANNOY